



Ornia

Rhône Provence

EXPO-BOURSE CLANSAYES 2022

**LES 10 ET 11 DECEMBRE 2022
à partir de 10 h 00**

**Salle Haute
26130 CLANSAYES**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 inclus

Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.

Inscriptions sur ORNITHONET de préférence,

ou en renvoyant la feuille d'inscription ci-jointe à :

**M. HELLIOT Jean-Paul - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN
ou par e-mail : ✉ ornia.rp@gmail.com**

Renseignements : ☎ 04 66 90 00 38 - ☎ 06 15 12 65 24

Vétérinaire sanitaire :
Dr Anne LENGELE - Clinique vétérinaire du Piéjoux - Saint-Paul-Trois-Châteaux

Entrée gratuite

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

- L'enlogement des oiseaux s'effectuera le **vendredi 9 décembre, de 16 h à 20 h.**
- **Vendredi 9 décembre : inauguration de l'expo à 18h30**
- L'ouverture au public le **samedi 10 et dimanche 11 décembre de 10h à 18 h**
- Les éleveurs retireront leurs oiseaux le **dimanche 11 décembre après 18 h 00.**
- ***L'accès des exposants et visiteurs à la salle Haute sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.***

CHARTE DE QUALITE

ORNIA respectera la charte de la manifestation organisée par l'UOF COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

ORNIA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

FORMALITES VETERINAIRES

- **Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :**
 - Une attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle dans leur département sera demandée par l'organisateur auprès des DDPP concernées,
 - L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur l'honneur (vous signerez cette déclaration lors de l'encagement) attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'expo de Chusclan. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présenté avec leur identification de bague.
 - Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.
- **Plan de biosécurité :**
 - Un pédiluve ou tapis désinfectant devra être utilisé par toutes les personnes entrant dans la salle d'exposition.
 - Les oiseaux seront enlogés éleveur par éleveur et présentés avec une séparation entre oiseaux issus d'élevages différents.

REGLEMENT DE LA BOURSE

SECTION ORNITHOLOGIE

- **Seules les personnes identifiées par des gilets ORNIA seront habilitées pour la vente.**
- La bourse est ouverte à tous les éleveurs et à tous les oiseaux (sauf la faune européenne en phénotype sauvage).
- **Les oiseaux doivent si possible arriver encagés, avec assez de nourriture pour 2 jours** (pas de fournisseur d'aliments pour oiseaux sur place).
- Un prélèvement de 15% sur les ventes des oiseaux sera appliqué (il sera réduit à 10 % pour les bénévoles participant activement à l'organisation de l'exposition).
- Un prix minimum de 25 € pour les canaris et de 12 € pour les exotiques et les perruches devra être respecté.
- Les oiseaux devront être de propre élevage, muni de bagues fermées, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés au maximum de 3 ans (2022-2021-2020) pour les becs droits et 3 à 5 ans pour les psittacidés (2022, 2021, 2020 pour les petits psittacidés, 2022 à 2018 pour les grands psittacidés).
- Pour les oiseaux sexés ADN, le préciser sur la feuille d'engagement et joindre le(s) certificat(s) de sexage qui sera (seront) remis à l'acheteur.
- Indiquer également si l'oiseau est porteur d'une mutation. Ces renseignements figureront sur l'étiquette.
- **Les oiseaux protégés (convention de Washington ou loi de 1976) et/ou devant être inscrits à l'I-FAP devront être accompagnés des documents nécessaires.**
- L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.
- Les inscriptions peuvent se faire sur formulaire UOF standard ou sur le modèle ci-joint. Si les oiseaux sont en exposition uniquement, précisez "EXPO" sur la feuille à la place du prix (un podium des meilleurs oiseaux des membres ORNIA médaillés en concours cette saison sera présenté lors de l'exposition).

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Bien cordialement et à bientôt !